



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving/Réception des soumissions

Procurement Hub | Centre
d'approvisionnement
Fisheries and Oceans Canada | Pêches et
Océans Canada

Email / Courriel : [DFOtenders-
soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca)

**REQUEST FOR QUALIFICATIONS /
DEMANDE DE QUALIFICATION**

Comments: - Commentaires :

Title / Titre Phase 4a de la reconstruction du Port Edward (C.-B.)		Date 10 août 2022
Solicitation No. / N° de l'invitation 30003223		
Client Reference No. / No. de référence du client(e) 30003223		
Solicitation Closes / L'invitation prend fin At / à : 14 :00 ADT (Atlantic Daylight Time) / HAA (Heure Avancée de l'Atlantique) On / le : 25 août 2022		
F.O.B. / F.A.B. Destination	Taxes See herein — Voir ci-inclus	Duty / Droits See herein — Voir ci-inclus
Destination of Goods and Services / Destinations des biens et services See herein — Voir ci-inclus		
Instructions See herein — Voir ci-inclus		
Address Inquiries to : / Adresser toute demande de renseignements à : Kimberly Walker Email / Courriel: DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca		
Vendor Name, Address and Representative / Nom du vendeur, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur		
Telephone No. / No. de téléphone	Facsimile No. / No. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Voici la première phase (phase 1) d'un concours à deux volets. La phase 1 évaluera les compétences de tous les soumissionnaires et la phase 2 invitera les soumissionnaires retenus à la phase 1 à transmettre une soumission financière pour le projet d'après les devis et les dessins. Une fois le contrat attribué au terme de la phase 2, la liste des soumissionnaires présélectionnés sera supprimée et aucun autre contrat ne sera attribué.

COMPTE RENDU

Tout soumissionnaire qui souhaite obtenir une séance d'explications doit contacter la personne dont le nom figure sur la page couverture de la demande de qualifications dans les 15 jours ouvrables suivant l'avis informant du résultat de l'invitation. Les explications fournies comprendront un exposé des points forts et faibles de la soumission, en rappelant les critères d'évaluation. La confidentialité des renseignements relatifs aux autres propositions sera préservée. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

LISTE DE SOUMISSIONNAIRES PRÉQUALIFIÉS

La liste des soumissionnaires préqualifiés de la phase 1 ne sera pas publiée. Un avis d'adjudication de contrat au soumissionnaire retenu de la phase 2 sera publié sur achatsetventes.gc.ca



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Il s'agit d'un processus de sélection en deux étapes. Les soumissionnaires répondant au présent processus de sélection doivent soumettre leur soumission en deux phases. La soumission à la phase 1 doit porter uniquement sur les compétences et l'expérience du soumissionnaire. Après l'évaluation des soumissions, les soumissionnaires seront informés de leur classement. Les soumissionnaires retenus pour la phase 2 recevront un appel d'offres par courriel pour l'évaluation financière relative par rapport à l'exigence.

2. **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS** : Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises à l'autorité contractante par écrit à DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca .

Les questions doivent être reçues, par écrit, au moins *sept* (7) jours ouvrables avant la date de clôture de l'appel d'offres afin de donner assez de temps à l'autorité contractante pour y répondre.

3. Soumission de qualification - L'annexe 2, Formulaire de qualification de la phase 1, doit être transmise **UNIQUEMENT** au Pêches et Océans Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la Demande de qualification. Pêches et Océans Canada n'est pas responsable des soumissions envoyées ailleurs.

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à 10 Mo. Au-delà de cette limite, Pêches et Océans Canada pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de compresser le courriel pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que Pêches et Océans Canada la reçoive avant la fin de la période indiquée dans l'appel d'offres. Les courriels avec des liens vers des documents de soumission ne seront pas acceptés.

Pêches et Océans Canada ne sera pas responsable des échecs attribuables à la transmission ou à la réception du courriel de soumission.

Les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de Pêches et Océans Canada ne seront pas acceptées.

4. L'annexe 2, Formulaire de qualification de la phase 1, **la page couverture de la demande de qualification** et tout document associé requis soumis par courriel en format PDF portant l'information suivante clairement dans la ligne d'objet :

- Formulaire de qualification de la phase 1;
- le numéro de l'invitation à soumissionner;

Une clarification ou un changement à la Phase 1 – Demande de qualifications entraînera la publication d'un addenda sur le site Web Achatsetventes et sera inclus sous la forme d'une modification à la Demande de qualifications de la demande de soumissions. La page de couverture de toutes les modifications dûment signées ou paraphées doit être transmise avec la soumission ou plus tard en guise de preuve de réception ou d'accusé réception écrit. Si le soumissionnaire n'accuse pas réception d'une des modifications comme demandé, l'autorité contractante l'informerá du délai qu'elle lui accorde pour transmettre les renseignements. À défaut de fournir les documents dans le délai prévu, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée non recevable.



ANNEXE 1 – DESCRIPTION DU PROJET - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Les travaux à effectuer aux termes du présent contrat doivent comprendre la fourniture de l'équipement, de la main-d'œuvre et des matériaux (à moins d'indication contraire) nécessaires à la réalisation de tous les travaux prévus dans les documents contractuels. Tous les éléments remplacés, les rebuts de découpage et les déchets doivent être éliminés par l'entrepreneur en stricte conformité avec les règlements provinciaux, locaux et municipaux, et avec la partie 8 du Code national du bâtiment et avec le Code canadien de la sécurité sur les chantiers de construction.

Lots de travaux obligatoires

1. **Mobilisation et démobilitation pour tous les lots de travaux**
2. **Travail de bétonnage pour la réparation du mur du soutènement** – comprend le retrait temporaire du garde-corps et des blocs de bois d'œuvre de soutien. Écaillage de la face détériorée du mur, fourniture et installation d'anodes sacrificielles, fourniture et installation du coffrage pour la mise en place du nouveau béton ainsi que fourniture et mise en place du nouveau béton.
3. **Remplacement des chapeaux de pieu en bois et des corbeaux** – comprend la fourniture et la mise en place de l'étalement temporaire des longerons et du platelage. Traitement sur place et coupe d'éléments en bois d'œuvre traités à la créosote fournis par le propriétaire. Installation de nouveaux chapeaux de pieu en bois et des corbeaux pour remplacer les chapeaux de pieu et les corbeaux détériorés existants.
4. **Remplacement des longerons** – comprend l'étalement temporaire du platelage, le retrait et la disposition des longerons détériorés. Traitement sur place et coupe d'éléments en bois d'œuvre traités à la créosote fournis par le propriétaire. Installation de nouveaux longerons en bois pour remplacer les longerons détériorés existants.
5. **Fourniture et installation de nouveaux éléments de contreventement en bois** – Traitement sur place et coupe d'éléments en bois d'œuvre traités à la créosote fournis par le propriétaire. Installation de nouveaux éléments de contreventement en bois ainsi que fourniture et installation de calage à l'intersection de deux traverses de contreventement.
6. **Remplacement des contreventements en bois** – comprend le retrait des contreventements en bois détériorés existants. Traitement sur place et coupe d'éléments en bois d'œuvre traités à la créosote fournis par le propriétaire. Installation de nouveaux éléments de contreventement en bois pour remplacer les éléments de contreventement détériorés existants ainsi que fourniture et installation de calage à l'intersection de deux traverses de contreventement figurant dans les plans.

Réparation de pieux

1. **Réparation de pieux de type 1** Préparation de la surface de la semelle sur pieux détériorée existante, fourniture et mise en place d'une semelle de béton coulée sur place autour de la semelle détériorée, y compris la fourniture et l'installation de l'armature avant le coulage du nouveau béton. Fourniture et installation de profilés en U en acier, y compris les vis, les écrous et les rondelles pour le raccordement des pieux en bois à la semelle de béton.
2. **Réparation de pieux de type 2** Mise en place d'une nouvelle semelle de béton coulée sur place, y compris la fourniture et l'installation de barres d'armature avant la coulée de béton. Fourniture et installation de profilés en U en acier, y compris les vis, les écrous et les rondelles pour le raccordement des pieux en bois à la semelle de béton.



3. **Réparation de pieux de type 3** – y compris la préparation de la surface ainsi que la fourniture et l'installation de chemises en fibres de verre, de mailles en fibre de verre et de coulis cimentaire.
4. **Réparation de pieux de type 4** – préparation de la surface ainsi que fourniture et installation de chemises en fibres de verre, de mailles en fibre de verre et de coulis cimentaire.
5. **Réparation de pieux de type 5** – mise en place d'une nouvelle semelle de béton coulée sur place, y compris la fourniture et l'installation de barres d'armature. Fourniture et installation de chemises en fibres de verre, de mailles en fibre de verre et de coulis cimentaire.
6. **Réparation de pieux de type 6** – préparation de la surface d'une semelle sur pieux détériorée existante. Mise en place d'une nouvelle semelle de béton coulée sur place autour de la semelle détériorée existante, y compris la fourniture et l'installation de barres d'armature avant la coulée de béton. Fourniture et installation de profilés en U en acier, de vis, d'écrous et de rondelles pour le raccordement de poteaux en bois d'œuvre à la nouvelle semelle de béton.

Travaux optionnels

1. **Remplacement des pieux de défense existants**, y compris le retrait temporaire des flotteurs pour permettre de retirer les pieux de défense. Remplacement des pieux de défense par de nouveaux pieux de défense de 300 mm de diamètre.
2. **Remplacement de poteaux en bois d'œuvre au lieu de la réparation de pieux de type 5** – Ces travaux seront exécutés à la discrétion du propriétaire pendant la construction au lieu d'exécuter la réparation de pieux de type 5. Les travaux de remplacement comprennent la mise en place d'une nouvelle semelle de béton conformément à la réparation de pieux de type 5 comprenant les armatures. Retrait et disposition de la semelle de béton existante, le cas échéant. Retrait et disposition des poteaux en bois d'œuvre de la surface du sol au chapeau de pieu. Fourniture et mise en place de nouveaux poteaux de 300 mm de diamètre, du dessus de la nouvelle semelle de béton au chapeau de pieu/corbeau. Fourniture et mise en place de l'étalement temporaire afin de soutenir la superstructure pour permettre le remplacement du poteau. Cela comprend aussi les semelles temporaires pour soutenir l'étalement. Retrait de l'étalement après avoir terminé l'installation du nouveau poteau.

Familiarisation avec les lieux

Avant de soumissionner, les entrepreneurs peuvent visiter, à leurs propres frais, le site et les alentours afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, les matériaux nécessaires pour les effectuer, les moyens d'accès au site, la gravité, l'exposition et l'incertitude des conditions météorologiques, les conditions du sol, toutes les installations nécessaires, et doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements nécessaires quant aux risques, aux éventualités et autres circonstances pouvant avoir une influence sur leur soumission. Aucune allocation ne sera accordée ultérieurement en cas d'erreur ou d'omission relative à l'appréciation des conditions qui prévaudront. Avant de visiter les lieux, les entrepreneurs, les soumissionnaires ou leurs invités doivent examiner la section 01 35 29 du devis – Santé et sécurité. Ils doivent prendre les mesures de sécurité nécessaires lors de toute visite des lieux, avant ou après l'acceptation des soumissions.

L'entrepreneur doit exécuter et terminer tous les travaux au plus tard le 28 février 2023.



ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE QUALIFICATION DE LA PHASE 1

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Instructions à l'intention du soumissionnaire : Le soumissionnaire doit répondre à la partie Évaluation des critères de la Phase 1 en utilisant le tableau ci-dessous.

EXIGENCES OBLIGATOIRES

À la clôture de la soumission de la phase 1, le soumissionnaire doit:

- a) satisfaire aux exigences obligatoires mentionnées ci-après;
- b) **fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'il se conforme à ces exigences.**

Les exigences obligatoires du Formulaire de qualification de la phase 1, comme décrites ci-dessous, sont toutes obligatoires et DOIVENT être incluses dans la soumission au moment de la clôture des soumissions. À défaut de fournir les preuves exigées, la proposition du soumissionnaire sera jugée irrecevable et sera rejetée.

Les propositions seront évaluées selon les critères d'évaluation obligatoires détaillés dans le présent document. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement dans leur proposition qu'ils répondent à toutes les exigences obligatoires pour que leur proposition soit retenue pour la suite de l'évaluation. Les propositions qui ne répondent pas aux critères obligatoires ne seront pas retenues.

No.	Critères obligatoires	Répond aux critères (✓)
M1	L'équipe du soumissionnaire a-t-elle effectué des travaux de battage de pieux au cours des cinq (5) dernières années?	

obligatoires 1	
Date de début du projet (JJ-MM-AAAA) :	Date d'achèvement du projet à 100 % (JJ-MM-AAAA) :
Emplacement du projet :	
Titre du projet :	
Ce projet a-t-il été entièrement réalisé dans les cinq dernières années? _____ Oui ou _____ Non	
Était-ce un projet de construction commerciale**? _____ Oui ou _____ Non	



Décrivez brièvement le projet (coût, portée, taille, caractéristiques, etc.)



ANNEXE 3 - LISTE DE VÉRIFICATION – LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Livraison d'une soumission:

- Page de couverture la demande de qualification:** remplie et signée
- Annexe 2 – Formulaire de Qualification de la Phase 1 :** remplie
- Page de couverture des amendements (si applicable):** signée ou paraphée, le cas échéant

Les soumissions doivent être présentées au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.